

## Liste admissibilité

### Admissibilité Passerelles 2024 - Filière Maïeutique

<b>Liste des candidats déclarés admissibles - Filière Maïeutique</b>		
<b>NOM D'USAGE</b>	<b>Prénom</b>	<b>Statut</b>
<b>COULOIGNER</b>	<b>Eva</b>	<b>Admissible</b>
<b>DEMONTEIL</b>	<b>Lauriane</b>	<b>Admissible</b>
<b>LELANDAIS</b>	<b>Aude</b>	<b>Admissible</b>
<b>PASCAL</b>	<b>Alizée</b>	<b>Admissible</b>

**Brest, le Jeudi 18 avril 2024**

**La Présidente du jury :  
Pr. Sylvie BOISRAMÉ**



La présente décision peut faire l'objet d'un recours préalable auprès du Président du jury du dispositif Passerelles, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois suivant sa notification. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale ou par l'application «Télérecours Citoyen» accessible à partir du site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) (le recours contentieux suppose que le requérant est en mesure d'établir auprès du tribunal les motifs de droit qui justifieraient sa requête).